

Ceta : « C'est un accord du passé »

UE L'eurodéputée Arena explique pourquoi elle votera contre l'accord avec le Canada

► Le Ceta sera voté, mais mal voté, prédit Marie Arena : avec « une majorité assez courte ».

► Et cela même si le credo protectionniste de Trump redonne du tonus à celui, libre-échangiste, de l'UE...

ENTRETIEN

L'eurodéputée Marie Arena (PS, groupe des Sociaux-Démocrates au Parlement européen) n'en démont pas : il faut couler le Ceta ! Seule Belge membre effective de la commission du commerce international du Parlement, Arena suit ce dossier à la trace depuis des mois. Et, comme en commission, elle votera « non » ce mercredi, en séance plénière, à l'accord de libre-échange conclu entre l'Union européenne et le Canada - même si les socialistes wallons ont fini par soutenir les améliorations arrachées à l'automne, lors du mémorable bras de fer avec le fédéral, les Européens et... les Canadiens.

Le groupe S&D, deuxième en nombre au PE, est sérieusement divisé. Entre, dit l'élue, « les "anciens" qui ont suivi les négociations sans voir les difficultés », les « libre-échangistes convaincus » et « ceux qui disent que la social-démocratie doit revoir le commerce international, sans prôner le repli sur soi... Ce commerce doit être moderne, particulièrement sur le développement durable, le respect des normes de l'Organisation internationale du travail, les engagements environnementaux », avec des mécanismes contraignants.

Dans « Le Soir », jeudi dernier, la commissaire européenne au Commerce Malmström relevait que le credo protectionniste de Donald Trump donnait une nou-

velle raison d'être à l'agenda libre-échangiste de l'UE. Peut-on voter contre le Ceta sans... se ranger dans le camp de Trump ?

C'est quand même très étonnant. On a, aux Etats-Unis, une crise due aux effets néfastes de l'ultralibéralisme sauvage - comme lors de la crise financière en 2008 - avec des gens restés sur le carreau, des gens qui votent pour des populistes, lesquels n'apportent pas les bonnes réponses - les riches deviendront plus riches. Comme avec Le Pen

en France. A cela, la réponse de Cecilia Malmström, c'est : il faut mettre l'accélérateur sur le libéralisme. Or, il y a une alternative à l'ultralibéralisme de Malmström et au protectionnisme de Trump. Dire que, parce que Trump est là, il faut plonger dans l'ultralibéralisme, c'est une fuite en avant. C'est le meilleur moyen de jeter les gens dans les bras du protectionnisme. Il ne faut pas que l'Europe agisse comme une poule sans tête ! Il faut se pencher sur les racines du mal. Et ce n'est pas avec le Ceta que l'on va régler le problème...

Pourquoi ?

Parce que c'est un modèle ultralibéral.

En quoi ?

Il faut arrêter de dire que c'est un « accord progressiste ». Il a été négocié et signé par la Commission Barroso et le commissaire Karel De Gucht et par le Premier ministre canadien Harper (l'accord avait été une première fois finalisé en 2014, avant d'être rouvert, à la marge, NDLR), qui n'est pas Trudeau, lequel est sympathique sur les plans éthique, de l'immigration, c'est un libéral au sens américain de la politique, mais sur les questions économiques, c'est un libéral comme on le dit ici. Et donc, ils ne sont pas venus avec des demandes « progressistes » pour les droits des travailleurs, l'environnement... C'est un accord du

passé.

C'est-à-dire ?

On a par exemple signé la Cop21 ; or il n'y a pas de mécanisme contraignant dans l'accord sur les questions environnementales. On vit une situation avec des inégalités flagrantes dans les pays riches. Or il n'y a pas un mécanisme contraignant sur la lutte contre les inégalités. On évoque la possibilité d'établir des normes à la hausse... Or on institutionnalise la présence des lobbies, des industries. Et je n'ai jamais rencontré une industrie qui demande d'établir des normes à la hausse ! Dans l'affaire des minerais des conflits, toutes celles que j'ai rencontrées étaient contre la traçabilité des minerais... C'est donc un accord du passé, qui vise à libérer les échanges en laissant la liberté aux multinationales en disant que « c'est bon pour tout le monde ». Cette théorie du ruisellement ne fonctionne pas.

Qu'est-ce qui vous pose problème ?

Il y a trois ans, Malmström disait que l'ISDS (l'arbitrage privé des différends entre un investisseur et un Etat, NDLR) était un must. Puis, grâce à la contestation, on a fait plier la Commission. Cecilia Malmström a bien senti le vent tourner et est venue avec l'Investment Court System (ICS) - qui est, au final, seulement une mariée habillée autrement : on a toujours un mécanisme qui donne toutes les clés au privé. Mais le dispositif actuel, c'est vrai, donne un peu moins aux investisseurs et offre la possibilité d'un appel. Le mécanisme est amélioré mais ce n'est pas celui qu'il faudrait. De plus, on n'arrête pas de dire qu'on est les meilleurs amis du monde avec les Canadiens, alors pourquoi ne pas se faire confiance ?

La Commission dit que cet ICS vaudra surtout pour les accords conclus avec des pays « moins

amis »...

Je suis pour une cour de règlement des différends multilatérale. C'est d'ailleurs ce que dit la Commission, qui reconnaît que l'ICS n'est pas bon... sous la pression des Wallons, qui ont prévenu qu'ils ne ratifieront pas le Ceta si l'ICS n'est pas corrigé. Les Wallons ont donc obtenu que cela doive être corrigé. Or on nous demande de voter maintenant !

Pourquoi, à votre avis ?

Ils misent peut-être sur un changement politique en Wallonie... Même si dans le contexte géopolitique, on nous dit qu'il ne faut pas isoler les Canadiens, la Commission ne nous laisse même pas le temps de faire cela propre-

ment. Ils jouent sur le rapport de force au Parlement européen, qui va probablement lui donner raison... Mais ce sera une majorité assez courte. Alors que c'est un accord « facile » : le Canada n'est pas un pays dangereux. Pour avancer, ils préfèrent donner des arguments aux populistes plutôt que de travailler sur le type de commerce de demain. Je défends le commerce juste pour le développement durable.

Cela fait vingt ans, au moins, que l'on entend ce plaidoyer...

Oui. Mais on est arrivé à un point de non-retour aujourd'hui. Avec le protectionnisme de

Trump, les populistes ici... A l'Organisation mondiale du Commerce, c'est le Sud qui a bloqué les accords de libre-échange : parce qu'ils en étaient victimes. Aujourd'hui, c'est l'Occident qui s'interroge sur la manière dont les échanges s'effectuent : parce qu'il y a des perdants aussi au Nord. Il faut revoir les disques durs sur lesquels on opère. Va-t-on s'obstiner avec des accords qui garantissent le rejet ? Avec ces accords, on fait le jeu de ceux qui disent au diapason de Trump, « vive le Brexit ». C'est l'avenir de l'Europe qui est en jeu. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE REGNIER

PÉTITION**Voté mercredi, vanté jeudi par Trudeau mais toujours contesté**

Une pétition anti-Ceta signée par 3,5 millions de citoyens a été remise lundi au Parlement européen à Strasbourg. Signé dans la douleur fin octobre après une homérique fronde wallonne, l'accord sera voté ce mercredi par les eurodéputés (par le PPE, les libéraux et une majorité de socialistes), réunis en plénière à Strasbourg, pour une entrée en vigueur provisoire et partielle « *début mars* », selon la commissaire au Commerce Malmström. Qui défend bec et ongles ce traité « *le plus progressiste jamais conclu* », « *plus important que jamais* » face au protectionnisme de Trump. Ses détracteurs dénoncent au contraire le boulevard offert aux multinationales. Le Premier ministre canadien Trudeau s'adressera aux élus jeudi. Le Ceta devra encore être ratifié par... 38 parlements nationaux et régionaux pour entrer définitivement en vigueur. (Ph.R.)

BELGIQUE**A quand le recours ?**

Ce fut l'un des combats wallons dans le cadre du Ceta : le mode de règlement des litiges entre un investisseur privé et un Etat. Le traité prévoit un tribunal d'arbitrage spécifique ; mais les Wallons ont obtenu que la Belgique demande à la Cour européenne de Justice (CEJ) d'en vérifier la compatibilité avec les traités européens. Où en est-on ? Le document devrait être envoyé dans les semaines qui viennent. Les Affaires étrangères attendaient le vote au parlement européen pour transmettre la saisine à la CEJ. Cette saisine comporte 5 parties : 3 rédigées par notre diplomatie, 2 par la Région wallonne et la Communauté française. Les Affaires étrangères disent attendre encore les deux parties des entités fédérées...

M.A.D.